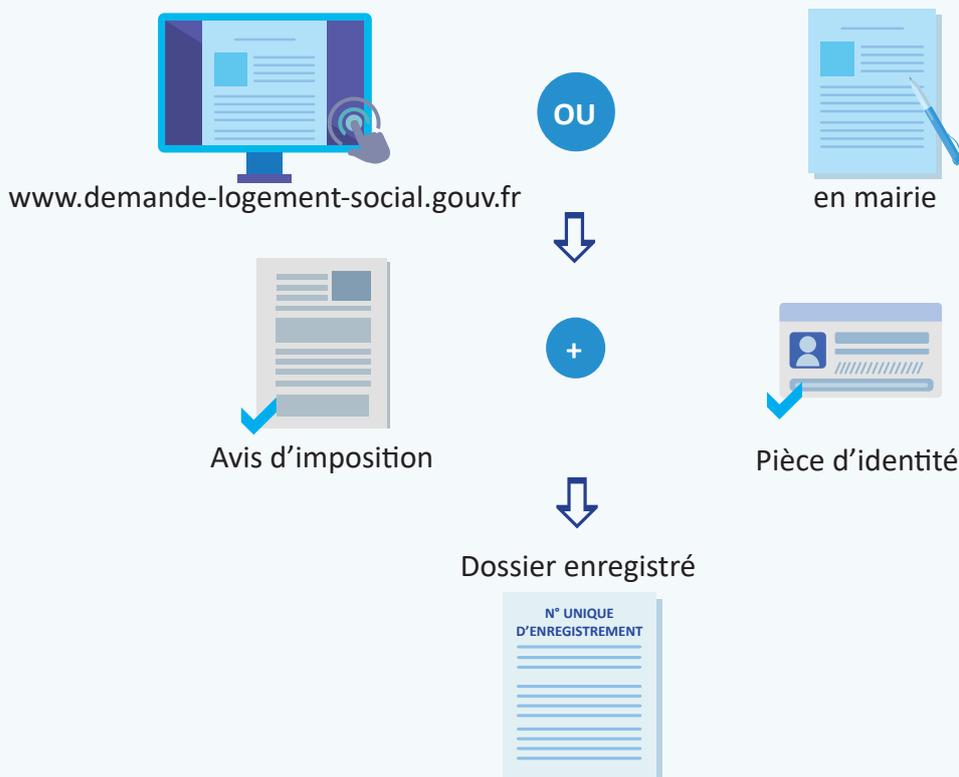


# RÈGLES & CRITÈRES D'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT SOCIAL



Mairie de Valleiry - Service population  
2 route de Bellegarde  
BP 18  
74520 VALLEIRY Cedex  
04 50 04 30 29 - [contact@valleiry.fr](mailto:contact@valleiry.fr)

# 1 COMMENT EFFECTUER UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ?



## DEUX SOLUTIONS POSSIBLES :

⇒ En ligne, sur le site Internet :

[www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

Facile et rapide : tous les bailleurs et toutes les mairies ont accès à ce fichier pour traiter l'ensemble des demandes. Il est donc **inutile** de prendre contact avec chacun d'eux !

⇒ En dossier papier en utilisant le CERFA 14069\*05

(*téléchargeable sur internet ou à retirer à l'accueil de la mairie*). A déposer auprès du service logement de la mairie de Valleiry, ou d'une autre mairie.

### À FAIRE

- **Pensez à vérifier votre éligibilité** au logement social en fonction de vos revenus.

Rendez-vous sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16296>

- **Si vous travaillez dans une entreprise privée** de 10 salariés et plus, inscrivez-vous sur la plateforme **AL'in.fr** : <https://al-in.fr>.

Cette plateforme est dédiée aux offres de logement d'Action Logement - AL'in pour les salariés (40% des attributions).

**AFIN QUE VOTRE DEMANDE PUISSE ÊTRE CORRECTEMENT ÉTUDIÉE, IL EST IMPORTANT QUE TOUTES LES INFORMATIONS SOIENT BIEN RENSEIGNÉES.**

## PIÈCES OBLIGATOIRES POUR DÉPOSER VOTRE DOSSIER

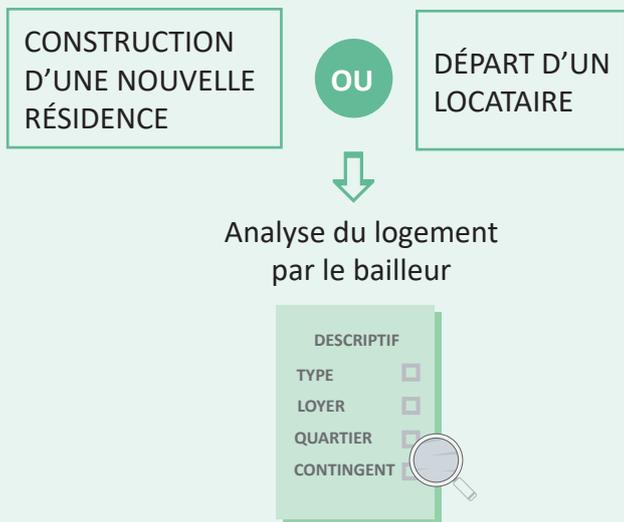
- **Votre carte d'identité** ou **titre de séjour** de toutes les personnes majeures figurant sur la demande.
- Vos deux derniers avis d'imposition
- Attention** : le numéro de sécurité sociale est obligatoire pour l'enregistrement du dossier.

Les informations suivantes vous seront également demandées **pour définir votre demande** :

- Composition et situation de votre ménage (enfants, adultes, concubins, pacsés, mariés, etc.) ;
- Nombre de pièces principales souhaitées ;
- Motif de la demande (ex : naissance, divorce, mutation professionnelle, etc.) ;
- Localisation souhaitée ;
- Ressources, etc.



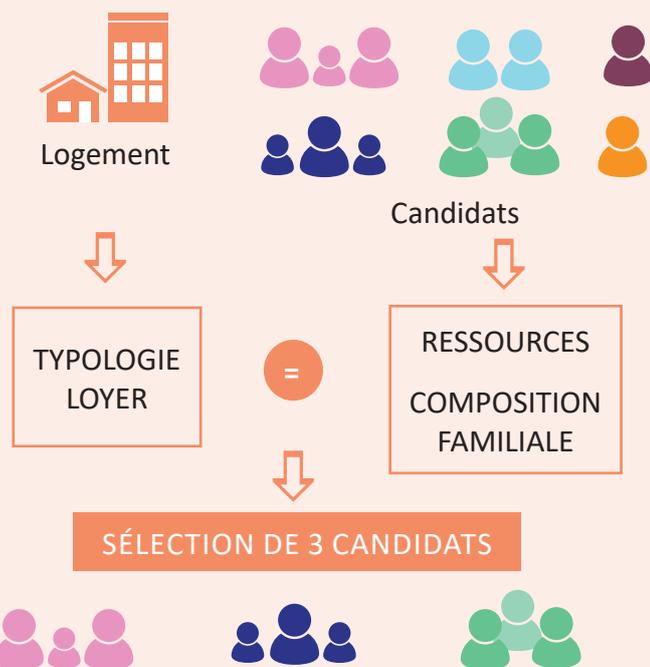
## 2 UN LOGEMENT SE LIBÈRE



La recherche de candidat commence par **l'analyse du logement libéré ou neuf** :

- **Sa localisation, sa typologie (T1, T2, T3...), son étage ;**
- **Son loyer et ses charges** : Il y a 3 niveaux de plafonds progressifs correspondant à 3 niveaux de loyers. Plus le loyer est élevé, plus les plafonds de ressources des ménages le sont.
  - Le PLAI est réservé aux personnes en situation de grande précarité.
  - Le PLUS correspond aux revenus modérés.
  - Le PLS concerne des logements situés en priorité dans les zones dont le marché immobilier est élevé.
- **Le réservataire** (partenaire qui dispose d'un droit de proposition de candidats à la commission d'attributions des logements) : la préfecture (25%), l'État (5%), la commune (25%), Action logement – AL'in (40%) ou les organismes HLM (5%).
- **D'autres caractéristiques** (ascenseur, équipements, etc.).

## 3 BAILLEUR : PRÉ-SÉLECTION DES CANDIDATS

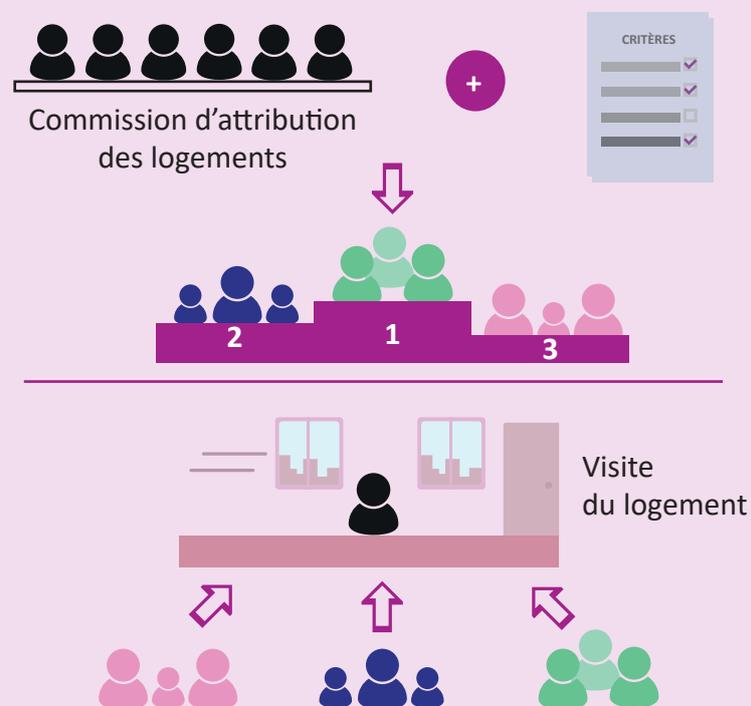


À partir de cette première analyse du logement, le bailleur étudie les demandes compatibles en fonction de plusieurs critères :

- Le degré de priorité de la demande (publics prioritaires, mutations, etc.) ;
- La bonne adéquation entre la demande et l'offre de logement (nombre de personnes et taille du logement, mixité, montant du loyer, etc.) ;
- La complétude du dossier : **seuls les dossiers complets peuvent être proposés en commission.**

À l'issue de ce travail de présélection, le bailleur sélectionne **3 candidats ou plus.**

## 4 PROPOSITION DE LOGEMENT ET PASSAGE EN COMMISSION DES 3 CANDIDATS



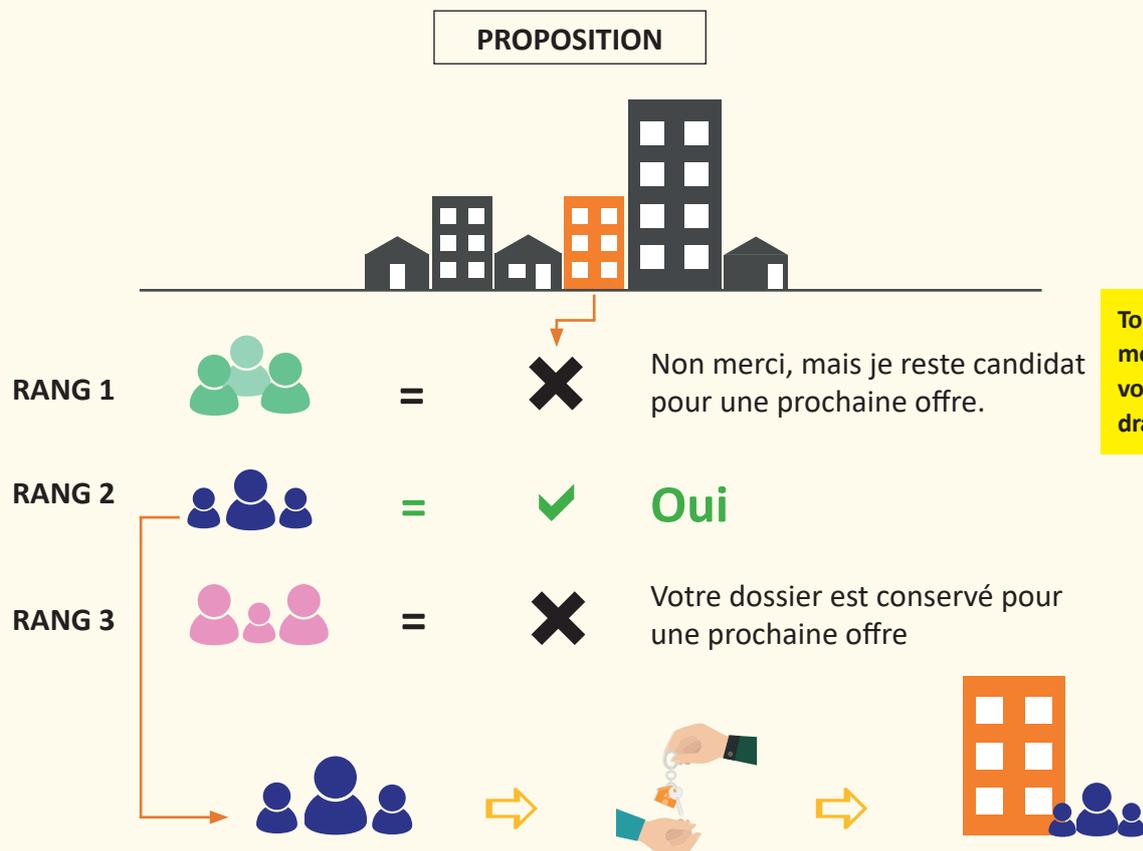
3 candidats sont obligatoirement présentés à la Commission d'attribution des logements et d'examen d'occupation des logements (CALEOL), régie par un règlement intérieur.

La CALEOL étudie les 3 dossiers et fait une proposition.

Si vous êtes le candidat retenu (rang 1), le bailleur vous adresse la proposition de logement.

**Attention** : en cas de refus du logement attribué, votre demande de logement reste active mais pourra être considérée comme moins prioritaire.

## 5 ATTRIBUTION DU LOGEMENT



**!**  
Tout refus doit être motivé sans quoi votre dossier deviendra moins prioritaire

Si le premier candidat (rang 1) refuse le logement, celui-ci est proposé au candidat suivant (rang2) et ainsi de suite jusqu'à ce que le logement soit accepté.

Si vous avez été classé en rang 2 ou en rang 3 et que vous n'avez pas obtenu de logement, votre dossier reste actif.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**AUGMENTEZ VOS CHANCES,  
SOYEZ ACTIF DE VOTRE RECHERCHE !**



- **Ne limitez pas la recherche à la seule commune de Valleiry. Vous pouvez demander jusqu'à 17 communes** afin d'optimiser vos chances d'avoir un logement.

- **Renouvelez impérativement** tous les ans votre demande.

- **Actualisez** votre dossier à chaque changement de situation.

- **Si vous êtes déjà locataire d'un logement social et que vous souhaitez changer de logement**, inscrivez-vous sur la plateforme de la bourse au logement : [echangeonsnoslogements74.fr](https://echangeonsnoslogements74.fr)

## LES CHIFFRES

**36 à 60**

Il s'agit du délai d'attente moyen, **en mois**, pour l'obtention d'un logement social en Haute-Savoie. La demande est très forte par rapport à l'offre.

**345**

C'est le nombre de logements sociaux sur la commune de Valleiry au 1<sup>er</sup> janvier 2023

**868**

C'est le nombre de demandeurs au 31 décembre 2024 sur Valleiry

**34**

C'est le nombre d'attributions totales de logements sociaux en 2023 sur la commune de Valleiry (après départs de locataires ou logements neufs). Sur ces 34 attributions, seulement **9** étaient des logements pour lesquels la mairie avait la possibilité de proposer des candidats.